

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL269

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 8 BIS

À l'alinéa 14, substituer au mot :

« concernés »,

les mots :

« inclus dans la région ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.